



## LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-  
N° 55/2023  
Page 1/3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	VERGE Jean Luc	SIAH Fresquel	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.



**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : EVALUATION DU POTENTIEL D'AUGMENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU AU NIVEAU DES OUVRAGES EDF**

Pour rappel, l'étude des volumes prélevables (EVP) a été réalisée entre 2011 - 2013 et a conclu à un déficit global de 37 Mm<sup>3</sup> à l'échelle des bassins versants de l'Aude et de la Berre, essentiellement centré sur les bassins Aude médiane et Aude aval.

Afin de résorber ce déficit et dans l'objectif de mettre en place une gestion structurelle équilibrée, le Préfet coordonnateur de bassin a désigné le Préfet de l'Aude comme pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de gestion de la ressource en eau. Pour l'appuyer dans cette mission, le Préfet de l'Aude a naturellement sollicité le SMMAR pour en être l'animateur à ses côtés.

A travers 87 actions, le PGRE vise à rééquilibrer les usages et la ressource afin de respecter en moyenne mensuelle les débits objectifs d'étiage (DOE aux points nodaux du SDAGE) et les débits de gestion tout en répondant aux enjeux du territoire en matière d'alimentation en eau potable, d'économie agricole, de tourisme, d'industrie et de bon état des masses d'eau.

Le PGRE a été validé le 26 janvier 2017. En 2020, l'échéance de retour à l'équilibre a été repoussée de 2021 à 2024, compte-tenu des contraintes techniques, financières et administratives de certains projets.

Parmi les actions prévues au PGRE, la mise en place d'un système de compensation des prélèvements, complémentaire à celui de la convention de Matemale, doit être mise en place. Dans ce cadre, des discussions ont été engagées auprès de différents gestionnaires de ressources, dont EDF, pour mettre à disposition et déstocker en contrepartie d'une indemnisation d'éventuels volumes non utilisés à ce jour.

Ce travail a conduit le SMMAR à s'interroger sur les éventuelles possibilités de sécurisation du remplissage des barrages de la Haute Vallée de l'Aude gérés par EDF et d'augmentation de la ressource stockée.

Cette opération, inscrite au Contrat de Bassin Versant Aude 2021-2023, visera à réaliser un inventaire de projets permettant d'augmenter la ressource en eau sur la Haute Vallée de l'Aude et d'étudier, après échange avec le SMMAR, les projets les plus pertinents au stade émergence.

Les projets envisagés pourront être par exemple : réhausse de barrage, pompage (en période de hautes eaux pour un turbinage l'été), captation d'autres apports ....

Le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CBV 2021-2023 et à approuver le plan de financement associé.

Coût prévisionnel de l'opération : 60 000 € TTC

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	60 000 €	50 %	30 000 €
REGION OCCITANIE	60 000 €	20 %	12 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	60 000 €	10 %	6 000 €
AUTOFINANCEMENT	60 000 €	20%	12 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>60 000 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

**APPROUVE** le plan de financement de la demande de subvention pour « évaluation du potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF »

**AUTORISE** le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme.*



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)